



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 13 octobre 2016

Présidence Monsieur Henri PISANI
Sont présents 44 Conseillères et Conseillers sur 55

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 04-2016 – « Arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018 », adopté en séance de Municipalité du 5 septembre 2016;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'adopter le nouvel arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis
2. de charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.

Ainsi délibéré en séance du 13 octobre 2016

Le Président :


Henri PISANI



Le Secrétaire :


Nicolas SERVAGEON